



# ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PRAXIS SOCIALE



## SE FORMER

### MAÎTRE\_SSE DE MAISON

Le/la maître\_sse de maison assure au sein d'une structure d'hébergement, une unité de vie, ou en logement autonome, une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien de locaux, cuisine, lingerie, tâches ménagères ou autres tâches relatives à la gestion du cadre de vie. Sa mission consiste à accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne en visant l'apprentissage et le maintien de leur autonomie au travers des actes du quotidien, tout en restant en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du service.

Le/la maître\_sse de maison exerce majoritairement dans des établissements hébergeant des personnes de tout âges, dans le champ de la protection de l'enfance, du handicap, de la réinsertion sociale et de l'accompagnement de personnes âgées.

## Formation Maître\_sse de maison

<b>DURÉE DE LA FORMATION</b>	12 mois en alternance (théorie et pratique) avec des temps d'évaluation et de certification
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	<p>La formation se décompose en 3 blocs de compétences et d'un module d'accompagnement méthodologique :</p> <p><b>BLOC 1</b> Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie</p> <p><b>BLOC 2</b> Accompagnement des personnes</p> <p><b>BLOC 3</b> Participation à l'équipe pluriprofessionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 217 heures d'enseignement théorique (231 heures pour un parcours renforcé)</li><li>➤ 210 heures de formation pratique (6 semaines de stage)</li></ul>
<b>PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION</b>	<p>La formation s'adresse en particulier aux salariés du secteur social et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ qui exercent un emploi de maître_sse de maison,</li><li>➤ qui l'ont exercé à minima 3 mois dans les 3 dernières années de manière continue ou non (salariés récurrents ou demandeurs d'emploi).</li></ul> <p>Pour les personnes en reconversion d'emploi ou public ne connaissant ni le métier ni le secteur, l'entrée en formation est conditionnée par un certain nombre de prérequis supplémentaires. Il faut notamment avoir réalisé une période de découverte ou expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi maître_sse de maison.</p>
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	Pour les démarches d'inscription, consultez le site internet <a href="http://www.praxis.alsace">www.praxis.alsace</a>
<b>MODALITÉS D'ADMISSION</b>	Test écrit en français, test en bureautique-informatique et entretien de positionnement Frais d'admission : 150 € (sous réserve de modifications)
<b>COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	Coût de la formation : 3118 € (3 307€ pour un parcours renforcé) Financement selon votre situation (Région, France Travail, OPCO, CPF, employeur, personnel ...)

Pour toute information complémentaire, adressez un mail à :  
Véronique Lemasson, responsable de formation : [v.lemasson@praxis.alsace](mailto:v.lemasson@praxis.alsace)  
Sabrina Tedjiza, assistante de formation : [s.tedjiza@praxis.alsace](mailto:s.tedjiza@praxis.alsace)